

**Hôpital psychiatrique de Rouen : l'accord de sortie de crise signé**

02/07/2018 - Dialogue et relations sociales - GRH et formation - Salaires et conditions de travail

ROUEN, 2 juillet 2018 (AFP) - Direction et syndicats de l'hôpital psychiatrique de Rouen ont signé vendredi soir le protocole de sortie de crise, entérinant l'accord annoncé le 8 juin mais que l'intersyndicale avait menacé de ne pas signer, a-t-on appris lundi auprès des deux partis.

Le protocole prévoit bien le recrutement de "30 équivalents temps plein", comme annoncé le 8 juin, après 19 jours de grève de la faim de plusieurs soignants et deux jours d'intenses négociations. Les postes seront créés "d'ici à la fin 2019", précise le texte dont un correspondant de l'AFP a reçu une copie.

Contrairement à ce qu'avait annoncé la CGT le 8 juin, le document ne comprend pas de création de postes supplémentaires pour l'ouverture d'une unité pour adolescents. Il précise que les nouveaux postes d'infirmiers et d'aide-soignant seront affectés notamment à l'hospitalisation des adolescents.

"Dans l'attente du plan régional de santé en octobre 2018, la prise en charge des adolescents dans une unité d'hospitalisation temps plein transitoire est définie comme une priorité absolue", peut-on lire toutefois dans le protocole.

Le document ne fait par ailleurs pas mention de l'ouverture d'une unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA), c'est-à-dire une unité qui prend en charge des personnes incarcérées nécessitant des soins psychiatriques en hospitalisation complète, évoquée par la CGT le 8 juin.

Interrogée par l'AFP, l'Agence régionale de santé (ARS) n'avait confirmé que "la création de 30 postes identifiés sur des thématiques comme améliorer les conditions d'hospitalisation des adolescents".

Le 26 juin, l'accord avait semblé sur la sellette, l'intersyndicale posant de nouvelles conditions à la signature de l'accord annoncé le 8 juin. Dans un courrier qu'elle expliquait avoir envoyé à la ministre de la Santé Agnès Buzyn, elle affirmait que les démissions du président de la commission médicale d'établissement (CME) et de sa directrice des soins étaient "un préalable à la signature d'un protocole".

A la question de savoir si ces deux personnes avaient depuis démissionné, une source syndicale souhaitant rester anonyme, a indiqué au correspondant de l'AFP: "Le directeur de l'hôpital a annoncé le prochain départ de la directrice des soins (...) Il n'a pas de pouvoir sur le président de CME mais il lui a demandé de se mettre en retrait".

Interrogé sur ces affirmations, le service communication de ce centre hospitalier dit du Rouvray, situé à Sotteville-les-Rouen, en banlieue de Rouen, a assuré "n'avoir aucune information à ce sujet".

cor-clc/we/phc